

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
<http://www.swisstribune.org/>

### **Recommandé & Personnel**

Attn. : M. Pierre-Yves Maillard  
Dép. de la santé et de l'action sociale  
Avenue des Casernes 2  
BAP  
1014 Lausanne

Estavayer-le-Lac, le 20 octobre 2017  
[http://www.swisstribune.org/doc/171020DE\\_PM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171020DE_PM.pdf)

## **DU SYSTÈME HORRIFIANT DES PRÉDATEURS / ÊTES-VOUS UN PRÉDATEUR D'ETAT ? / FAUT-IL EXPOSER VOTRE FAMILLE POUR ROMPRE VOTRE SILENCE SUR L'AFFAIRE OAV-FOETISCH ?**

Monsieur Pierre-Yves Maillard,

Grâce aux réseaux sociaux, dont «INSTAGRAM », Marion COTTILLARD vient de généraliser le sens de prédateur en qualifiant de «**Prédateur**» de puissants dirigeants qui abusent de leur pouvoir **pour violer les droits humains** comme Harvey-WEINSTEIN et **qui sont protégés par la loi du SILENCE**.

Vous observez vous-mêmes la loi du SILENCE sur l'affaire OAV-FOETISCH-ROUILLER. Vous avez fait de plus appel à un membre OAV, Me BETTEX, **pour violer les droits humains** et renforcer la loi du SILENCE sur cette affaire OAV-FOETISCH-ROUILLER.

**Etes-vous un Prédateur d'Etat ?** Ou êtes-vous comme le réalisateur « Quentin Tarantino » un citoyen qui aurait dû rompre le SILENCE depuis longtemps sur ce système horrifiant et qui regrette de ne l'avoir pas fait ?

**Faut-il exposer votre famille et votre entourage** en utilisant les nouvelles technologies de communication pour rompre votre SILENCE sur ce système horrifiant que vous cautionnez en contradiction avec votre image publique ? Faut-il un flashMob devant votre maison privée ?

**A vous de prendre position face aux conséquences de l'action du Prédateur BETTEX avec Me FOETISCH qui exige le paiement de 40 000 CHF pour avoir démontré que l'Etat de VAUD ne respecte pas les droits humains !**

### **1. DU SYSTÈME HORRIFIANT DES PRÉDATEURS FONDÉ SUR LA LOI DU SILENCE**

Dans son message<sup>1</sup> sur les réseaux sociaux, Marion COTTILLARD ne va pas par quatre chemins. Elle dit que **le moment est venu de déconstruire ce système horrifiant**. Elle rappelle que c'est grâce à des femmes courageuses qui ont osé prendre la parole que la loi du SILENCE commence à être rompue.

*Citation :*

*« Plus d'une fois dans ma carrière, j'ai été confrontée à des situations où j'ai dû faire face à des prédateurs. Toutes les femmes fortes qui ont pris la parole sont en train, je l'espère, d'ouvrir un nouveau chapitre. J'ai beaucoup de respect pour elle et je les soutiens de tout mon cœur. Le moment est venu de déconstruire ce système horrifiant. »*

---

<sup>1</sup> <http://www.msn.com/fr-ch/divertissement/celebrity/affaire-harvey-weinstein-marion-cottillard-proche-du-producteur-r%c3%a9agit-au-scandale/ar-AAtdaYS?li=BBqVh2&ocid=TSHDHP#image=1>

## **2. DE L'ABUS DE POUVOIR DE PUISSANTS DIRIGEANTS A L'ORIGINE DES CRIMES ET DE LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS**

Marion COTTILLARD ne qualifie pas les puissants dirigeants qui violent les droits humains de « *Violleurs* », mais de « *Prédateurs* » en associant leurs actes criminels au pouvoir qu'il détienne pour violer les droits humains en faisant appliquer la loi du SILENCE sur la durée. Ce ne sont pas les viols qui sont graves, mais le fait qu'ils sont commis par des Prédateurs qui abusent de leur pouvoir en trompant l'opinion publique grâce au chantage qu'ils font aux victimes pour leur imposer la loi du SILENCE ! Ce sont des criminels !

### **2a De l'aspect criminel des abus de pouvoir relevés par Marion COTTILLARD**

Dans son message sur les réseaux sociaux, Marion COTTILLARD dit qu'il n'est pas tolérable que le Prédateur WEINSTEIN puisse considérer que son comportement qu'il a eu pendant de trop nombreuses années est un acquis, mais qu'il doit « **comprendre que c'est criminel** ».

Citation :

« Il doit faire face à ce qu'il a fait pendant trop longtemps et *comprendre que c'est criminel*... »

Elle résume par une phrase la violation des droits humains par les prédateurs en disant que :  
« **Le pouvoir ne donne pas le droit de commettre des crimes** »

Citation :

« ...Le pouvoir ne donne pas le droit de commettre des crimes»

### **2b Du chantage au licenciement à l'origine de la loi du SILENCE relevés par les mass-médias**

Des journalistes ont relevé que les victimes des prédateurs auraient pu porter plainte pénale depuis longtemps pour la violation de leurs droits humains. Mais, elles n'ont pas osé le faire par peur du dommage économique qu'elles subiraient en étant licenciée. Le chantage économique pour imposer loi du SILENCE aux victimes est bel et bien le procédé qui fait que l'on ne peut pas parler de « Violleur » mais de « Prédateur ».

Selon les règles de la bonne foi, les journalistes devraient aussi mettre en cause les Tribunaux et les hautes Autorités qui n'arrivent pas à empêcher le chantage économique, voire qui en sont complices.

### **2c Du SILENCE observé par les TÉMOINS de la violation des droits humains faites par les Prédateurs**

Le message de Marion COTTILLARD et celui des femmes courageuses, pour dénoncer les crimes commis par les prédateurs avec leur abus de pouvoir, ont amené des membres de l'entourage de WEINSTEIN à rompre leur SILENCE sur la violation des droits humains dont ils étaient les témoins. En particulier, c'est le cas du réalisateur Quentin TARINO qui a précisé qu'il était témoin de ces violations des droits humains depuis de nombreuses années :

Citation :

« Le réalisateur Quentin Tarantino a confié jeudi qu'il regrettait de n'avoir rien dit au sujet du comportement du producteur déchu.

*Quand l'affaire a éclaté, il avait parlé de «révélations»: le réalisateur Quentin Tarantino, grand ami de Harvey Weinstein, a reconnu avoir été au courant depuis de longues années des agissements du producteur, accusé de harcèlement sexuel et de viols par près de 40 actrices. »*

On observe que ce ne sont pas les plaintes pénales qui ont conduit « Quentin TARINO » à faire des révélations sur les agissements du Prédateur, mais le courage de ceux qui sont arrivés à rendre public les agissements des prédateurs malgré la loi du SILENCE que ces derniers imposent !

### **3. ÊTES-VOUS UN PRÉDATEUR D'ETAT ou UN CHEF D'ETAT QUI A EU PEUR DE ROMPRE LE SILENCE ?**

Comme pour l'affaire WEINSTEIN, il a été établi dans l'affaire OAV-FOETISCH que les droits humains sont violés par de puissants dirigeants qui abusent de leur pouvoir en imposant la loi du SILENCE. Dans cette affaire, ces Prédateurs imposent la loi du SILENCE sur la violation de l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants et du dommage économique créé avec cette astuce.

Un avocat dissident parle d'organisation criminelle. Il a mis en évidence que le Rapport ROUILLER montre que le Prédateur FOETISCH est protégé en haut lieu par d'autres Prédateurs, liés à l'OAV. Ces Prédateurs empêchent non seulement l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants, mais ils créent du dommage en violant les droits humains garantis par la Constitution fédérale dont le droit d'être entendu.

Vous-mêmes, en tant que Chef de l'Etat, aviez la responsabilité d'avoir mandaté le Prédateur Me BETTEX pour exercer de la contrainte alors que vous saviez qu'il était membre OAV. Lorsque vous avez su qu'il était l'un des Prédateurs à l'origine du dommage économique, vous avez observé la loi du SILENCE.

La question est légitime de se demander si vous êtes un mystificateur et un Prédateur à la tête d'un système encore plus horrifant que celui décrit par Marion COTTILLARD !

#### **3a De l'aspect criminel des abus de pouvoir relevés par le Public et par Me de ROUGEMONT**

Pour la bonne forme, je vous rappelle qu'en 2007, le public présent à l'audience de jugement du Président Bertrand Sauterel a tiré la sonnette<sup>2</sup> d'alarme sur la violation des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale avec les relations qui lient les avocats aux Tribunaux.

Me De Rougemont, mandaté par le Grand Conseil vaudois, a confirmé<sup>3</sup> que l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants était impossible au vu des relations qui lient les avocats aux Tribunaux. Il a confirmé que je n'aurais dû subir aucun dommage économique si mes droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale avaient été respectés.

#### **3b Du chantage économique exercé avec le Rapport ROUILLER et Me BETTEX**

C'est alors que Me de Rougemont a été écarté pour que les Prédateurs puissent me forcer à subir des dommages économiques devant des Tribunaux qui sont ni neutres, ni indépendants.

Vous-mêmes avez joué le rôle de Prédateur en tant que Président du Conseil d'Etat qui observait la loi du SILENCE face à mon avocat et qui a même donné le mandat à Me BETTEX d'exercer de la contrainte dans le cadre du procès, comme l'atteste mon courrier<sup>4</sup> daté du 8 avril 2017 :

*Citation :*

*« la chancellerie d'Etat avait promis une réponse à un courrier de Me Schaller, mon avocat, le 9 novembre 2015 relative à la violation des droits de l'homme par les Autorités vaudoises dans le cadre de la médiation conduite devant le Grand Conseil vaudois. Me Schaller n'a jamais pu obtenir cette réponse »*

*Le 5 avril 2017, j'ai remis à la Présidente du Tribunal, le courrier ci-attaché « référence 170405DE\_TA », en précisant comme l'indique le courrier que j'aurais voulu vous faire entendre un enregistrement caché et que j'étais très déçu de votre attitude de ne jamais répondre. Ce courrier mentionne d'ailleurs que vous faites l'objet d'une interruption de prescription pour violation des droits de l'Homme suite à l'intervention de votre avocat Me Bettex dans ce cadre.*

---

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/070827DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/070827DP_GC.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170408DE\\_PM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170408DE_PM.pdf)

#### **4. FAUT-IL EXPOSER VOTRE FAMILLE POUR ROMPRE VOTRE SILENCE SUR L’AFFAIRE OAV-FOETISCH ?**

M. Maillard, vous devez savoir que suite à l'impossibilité d'avoir accès à des Tribunaux neutres et indépendants, le dommage économique s'est encore aggravé.

Vous trouverez sur le site « [www.swisstribune.org](http://www.swisstribune.org) » en particulier sous le lien suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

la portée de la loi du SILENCE que vous avez imposée, suite à ce que la chancellerie d'Etat n'a pas tenu sa promesse et que vous avez refusé d'entendre un enregistrement qui montre un horrible chantage impliquant des membres des Tribunaux et de la haute franc-maçonnerie (voir point 3b ci-dessus).

#### ***4a De l'importance du Rapport ROUILLER et de l'intervention de Me Bettex***

Vous découvrirez aussi sous ce lien qu'un avocat dissident dit que suite à l'intervention de Me Bettex, dont vous portez la responsabilité en tant qu'ancien Président du Conseil d'Etat, les victimes de déni de justice doivent faire abattre un Prédateur pour mettre fin aux abus de pouvoir commis par les Prédateurs.

Ce dernier affirme que les Conseillers fédéraux ne veulent plus faire respecter la Constitution. Il a pris l'engagement de faire abattre un Conseiller fédéral à certaines conditions décrites sur le site. C'est la correction du système horrifiant par un exemple qui applique publiquement la loi des organisations criminelles. C'est une approche d'avocat qui est certainement efficace pour mettre fin à la violation des droits fondamentaux par ceux qui se croient protégés par la loi du SILENCE et qui appliquent la loi des organisations criminelles.

Cette prise de position de l'avocat dissident, que vous devez partager si vous voulez exercer la loi du SILENCE, soulève une autre approche que m'a recommandée une Chamane en 2001.

Cette approche consiste à démasquer les dirigeants d'un Etat qui ne veulent pas respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale avec 5 questions relatives aux Valeurs de la Vie.

Si vous considérez ne pas être un Prédateur, je vous conseille de répondre à ces questions que j'ai déjà posée à Mme Simonetta Sommaruga et au Procureur Fabien Gasser. Vous les trouverez sous les liens suivant :

[http://www.swisstribune.org/doc/161010DE\\_SS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/161010DE_SS.pdf)

[http://www.swisstribune.org/doc/171013DE\\_FB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171013DE_FB.pdf)

#### ***4b De la nécessité d'exposer votre FAMILLE si vous ne voulez pas rompre le SILENCE et faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale***

Si un dirigeant ne répond pas à ces questions, ce sont vos proches qui devront expliquer pourquoi vous ne voulez pas y répondre en leur exposant votre SILENCE qui est incompréhensible.

Dans votre situation, si vous ne voulez pas rompre le SILENCE et prendre des mesures pour mettre fin à cette violation des droits fondamentaux qui dure depuis plus de 20 ans, je vous conseille d'expliquer à vos enfants vos véritables Valeurs.

Il est important qu'ils sachent que vous touchez un salaire de Ministre, que vous êtes un Prédateur, qu'ils sont nés avec une cuillère en or dans la bouche, mais que le prix à payer par d'autres citoyens est que vous détruisez leur Vie pour protéger des Prédateurs liés à l'OAV et aux

Tribunaux en violant de manière crasse les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

Je vous conseille aussi de leur demander s'ils seraient prêts à se faire harceler pendant plus de 20 ans s'ils n'étaient pas vos enfants, mais les enfants des victimes de la loi du SILENCE. Il serait utile de leur demander s'ils trouveraient acceptable qu'ils n'aient pas droit au respect de leurs droits fondamentaux et que leur père se fasse harceler par un Conseiller d'Etat qui aide des membres de l'OAV à massacrer la Vie d'autres citoyens en ayant un salaire de Ministre et en aidant même Me Foetisch à réclamer 40 000 CH pour avoir montré que le Conseil d'Etat ne veut pas faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, voir lien suivant :

[http://www.swisstribune.org/doc/170919DE\\_TB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170919DE_TB.pdf)

Je vous conseille aussi de leur parler de la démarche de Marion COTTILLARD et de répondre aux questions énigmatiques de la Chamane.

A noter que, comme leurs camarades d'école, vos enfants sont aussi en âge de consulter internet et de se faire leur propre opinion sur les faits décrits sur le site :

<http://www.swisstribune.org/>

En conclusion, Monsieur Pierre-Yves Maillard, vous êtes dûment averti de la situation, ce courrier en sera le témoin que vous décidiez ou non de rompre la loi du SILENCE.

Veillez agréer, Monsieur Pierre-Yves Maillard, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Annexes : pour préserver la planète, les annexes sont sous forme numérique uniquement

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/171020DE\\_PM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171020DE_PM.pdf)